

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 8 SEPTEMBRE 2021 – 20h30

Salle de la Vaquelotte

COMPTE-RENDU

Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	18
Nombre de votants	18
Date de la convocation	29 juillet 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le huit septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances publiques, sous la Présidence de **M. Richard LETERRIER, Maire**.

PRESENTS : M. Richard LETERRIER (Maire)

Antoine AMBROIS, Marie-Madeleine AMBROIS, Elodie ARONDEL, Angéline BERTOT, Laurent BLED, Jean-Michel CAUCHOIS-LE MIERE, Francis DISS, Louis GUILLOTTE, Dominique HAUCHECORNE, Alexia LAINE, François LEPESQUEUX, Elodie LEPETIT, Mary LESCELLIER, Valérie MONTRIEUL-XAMENA, Céline PLANQUE, Marianne POTTIER, Sophie QUESNOT

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES PAR POUVOIR : Néant

ABSENTS EXCUSES : Jean-Noël LARONCHE

ABSENTS : Néant

Secrétaire de séance : Francis DISS

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 juillet 2021

Le procès-verbal du 7 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

2/ Choix du maître d'œuvre pour la restauration du clocher de l'église de Néville

Le conseil municipal a adopté par délibération en date du 18 septembre 2019 le projet de travaux de restauration du clocher de l'église de Néville.

Une consultation a été lancée le 6 avril 2021 pour la restauration du clocher de l'église de Néville auprès de 6 architectes avec une date limite de remise de candidature au 15 mai 2021. A l'issue de cette consultation, seule la proposition ci-dessous nous a été transmise :

Eglise Saint-Martin
Ville de NEVILLE SUR MER
Département de la Manche (50)

Montant Total (HT)	Héliena Coudray <i>Architecte du patrimoine</i>		CABINET FOURNIGAULT <i>Economiste</i>	
	Nb de jour	Forfait	Nb de jour	Forfait
MISSION DE DIAGNOSTIC				
Diagnostic				
Réunion de démarrage	450,00 €	0,5	450,00 €	
Recherches documentaires et établissement de l'historique de l'édifice	900,00 €	1,5j	900,00 €	
Analyse de l'Etat actuel				
Analyse architecturale et urbanistique	800,00 €	1,2j	800,00 €	
Analyse sanitaire	1 000,00 €	2j	1 000,00 €	
Diagnostic technique (réseaux, sécurité, accessibilité)	900,00 €	1j	900,00 €	
Etablissement du programme des travaux et méthodologie d'intervention				
Ingénierie financière	2 800,00 €			5j 2 800,00 €
Etude de faisabilité (programme et hiérarchisation des travaux église)	1 400,00 €	3j	1 400,00 €	
Réunion de présentation	450,00 €	0,5	450,00 €	
Total HT:	8 700,00 €		5 900,00 €	2 800,00 €
TVA (20%):	1 740,00 €		1 180,00 €	560,00 €
Total TTC:	10 440,00 €		7 080,00 €	3 360,00 €
MISSION COMPLÉMENTAIRE : relevé des existants				
Etablissement des pièces graphiques				
Relevé	1 100,00 €	2j	1 100,00 €	
Restitution graphique de l'état actuel	2 350,00 €	6j	2 350,00 €	
Total HT:	3 450,00 €		3 450,00 €	
TVA (20%):	690,00 €		690,00 €	0,00 €
Total TTC:	4 140,00 €		4 140,00 €	0,00 €

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des subventions peuvent être demandées auprès de différents organismes comme la DRAC, la CAC au titre du fonds de concours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir Madame Helena COUDRAY pour assurer la Mission DIAG des travaux de restauration du clocher de l'église de Neville sur Mer pour un coût de 8700.00€ HT (mission diagnostic) et 3450.00€ HT (mission complémentaire) et autorise le maire à faire les demandes de subventions auprès des différents organismes.

3/ Projet du programme local de l'habitat

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en date du 29 juin 2021, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Le Cotentin a arrêté le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH).

Il rappelle que la transmission du projet du PLH permet d'engager conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation, une phase de recueil des avis des communes de l'agglomération et du syndicat mixte du SCOT du Cotentin. L'article R302-9 prévoit que les conseils municipaux des communes délibèrent notamment sur les moyens relevant de leurs compétences respectives, à mettre en place dans le cadre du programme local de l'habitat.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les grandes orientations du Programme Local de l'Habitat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat.

4/ Création de poste permanent adjoint technique territorial

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget primitif 2021.

Vu les besoins de la collectivité pour l'entretien des bâtiments, Monsieur le Maire propose de créer un emploi permanent susceptible d'être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3,4° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée « pour tous les emplois à temps non complet, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%, durée maximale de 3 ans renouvelable par reconduction tacite dans la limite de 6 ans, au grade d'adjoint technique territorial, échelle C, 1^{er} échelon, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 5h/35h.

Les Membres du conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident, la création d'un emploi permanent au grade d'adjoint technique territorial échelle C 1^{er} échelon à temps non complet pour une durée de 5h/35h.

5/ Modification des règlements de location de salles

Les règlements actuels des salles prévoient que le paiement du solde s'effectue en fin de location lors de la restitution des clés.

Monsieur le Maire propose donc de modifier l'article 9 des règlements de la salle « Jules Ferry » et « La Vaquelotte » comme suit :

ARTICLE 9 : PAIEMENT

Un titre de recettes sera émis avant service fait.

Et de rajouter à l'article 14 du règlement de la salle « Gilles Picot » ce qui suit :

Article 14 : (...) *Un titre de recettes sera émis avant service fait.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide, de modifier « l'article 9 – Paiement » des règlements de location des salles « La Vaquelotte » et « Jules Ferry » comme proposé ci-dessus par Monsieur le Maire et de faire le rajout à l'article 14 du règlement de la salle Gilles Picot.

6/ Participation financière repas des aînés

M. le Maire rappelle que les personnes de plus de 65 ans et inscrites sur la liste électorale sont invitées au repas des aînés. Une participation financière est demandée à toute personne âgée de moins de 65 ans au 31 décembre 2021. M. le Maire propose de fixer la participation financière à 35€ pour les conjoints nés après 1956 ainsi que pour les conseillers municipaux et leurs conjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer la participation financière à 35€ pour les conjoints nés après 1956 ainsi que pour les conseillers municipaux et leurs conjoints.

7/ Modification des tarifs de location de la salle « Jules Ferry » et de la salle d'exposition « Gilles Picot »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les tarifs hors commune de location de la salle « Jules Ferry » et de la salle d'exposition « Gilles Picot » :

Salle « Jules Ferry » :

Actuellement, le tarif de location hors commune pour le week-end est de 180€. Monsieur le Maire propose un tarif de 200€.

Salle « Gilles Picot » :

Le tarif actuel de location est de 35€ pour la semaine. Monsieur le Maire propose un tarif de 50€.

Les Membres du conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident d'appliquer les tarifs proposés ci-dessus.

8/ Modification des durées et tarifs de concessions de cimetière

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les durées et tarifs de concession des cimetières.

Actuellement, il est possible de prendre une concession pour une durée de 30 ans ou 50 ans. Monsieur le Maire souhaite supprimer les 50 ans et proposer une durée de concession de 15 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la proposition de Monsieur le Maire et décide de proposer des durées de concessions de cimetières d'une durée de 15 ans et de 30 ans.

Suite à la modification de la durée de concessions, il convient de modifier également les tarifs.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal les tarifs suivants :

Achat/Renouvellement pour 15 ans (concession ou caverne) : 150€

Achat/Renouvellement pour 30 ans (concession ou caverne) : 200€

Achat Caveautin pour 15 ans : 380€

Renouvellement Caveautin pour 15 ans : 150€

Achat Caveautin pour 30 ans : 420€

Renouvellement Caveautin pour 30 ans : 200€

Les Membres du conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident d'appliquer les tarifs suivants :

Achat/Renouvellement pour 15 ans (concession ou caverne) : 150€

Achat/Renouvellement pour 30 ans (concession ou caverne) : 200€

Achat Caveautin pour 15 ans : 380€

Renouvellement Caveautin pour 15 ans : 150€

Achat Caveautin pour 30 ans : 420€

Renouvellement Caveautin pour 30 ans : 200€

9/ Affaires et questions diverses

Gîte Le Presbytère : Valérie MONTRIEUL-XAMENA informe le conseil municipal que le gîte a enregistré environ 100 nuitées depuis son ouverture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.